

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 27 JUILLET 2016 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER
- MONTRADE - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL
PIRON - GUICHARD - COMBRY - KHIEU.

Monsieur COUTURIER est représenté par Monsieur BOURGEY

Absents excusés : Mesdames MOYER - BASSEVILLE - NOTTET - Monsieur DEJARDIN

Absente non excusée : Madame LANET

Madame COMBRY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/06/16
2. Personnel communal
3. Parc Naturel Régional de la Dombes
4. Travaux d'assainissement : demande de subvention
5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement
6. Travaux hôtel de ville : avenant
7. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/06/16

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour (monsieur Vernay n'étant pas encore arrivé) approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 30/06/16.

2. Personnel communal

Le Conseil Municipal décide de nommer l'ATSEM contractuelle sur l'année scolaire 2015-2016, qui a obtenu son concours d'ATSEM courant d'année, stagiaire à compter du 31 août 2016 pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures.

Un poste d'ATSEM de 20 h 00/semaine non pourvu étant créé au tableau des emplois, il convient de nommer l'ATSEM sur ce poste disponible.

3. Parc Naturel Régional de la Dombes

Arrivée de Monsieur VERNAY.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 14 novembre 2013, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à l'association pour la création du Parc Naturel Régional de la Dombes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le président du Conseil Régional a lancé une consultation sur un contre-projet. Il veut remettre à plat les coûts de fonctionnement des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal.

Suite à la position générale des élus qui ressort du débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se retirer de l'association pour la création du Parc Naturel Régional de la Dombes.

Il précise que les statuts de l'association prévoient à l'article 6 que le retrait d'un membre s'effectue selon la même procédure que l'adhésion, c'est-à-dire par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, et 4 abstentions (Monsieur BOURGEY, Mesdames MOREL PIRON et COMBRY) décide :

- **DE SE RETIRER** de l'association pour la création d'un Parc Naturel Régional de la Dombes,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à l'association.

4. Travaux d'assainissement : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, le cabinet PMH en charge de ce dossier, a présenté les travaux à réaliser sur la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur Bourgey ont rencontré un maître d'œuvre afin d'obtenir un devis pour une mission d'étude pour la mise en séparatif des réseaux des routes de Villars, Villefranche et Ambérieux (prévus au budget assainissement et communal). Il conviendrait de faire chiffrer les travaux proposés par PMH qui concernent les routes de Chaneins (réhabilitation des réseaux) et rue de la Beurrerie, afin de voir si nos budgets peuvent supporter la réalisation de ces travaux.

Ils rappellent qu'un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental de l'Ain doit être déposé avant le 15 septembre.

5. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport de l'année 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement affermé à la LYONNAISE DES EAUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, et deux abstentions (Monsieur BOURGEY) :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2015 du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement confié à la LYONNAISE DES EAUX par contrat d'affermage.

6. Travaux hôtel de ville : avenant

Monsieur le Maire fait un point détaillé des travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville.

Il serait peut-être souhaitable d'apporter quelques modifications aux travaux initialement prévus.

Il informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de créer une dalle en béton armé sur une partie de l'étage.

Cette dalle permettrait de renforcer et de stabiliser le bâtiment ainsi que de remettre à niveau l'ensemble de l'étage.

Il conviendrait de mettre à nu les planchers en purgeant le complexe présent (béton maigre, marin) et d'utiliser ce plancher comme fond de coffrage pour la dalle. Les plafonds à la française seraient donc conservés au RDC.

Seules les archives seraient entièrement finies (finition des sols, murs et plafonds), et le reste des locaux de l'étage resterait brut laissant ainsi une grande liberté pour un aménagement futur.

Il présente le bilan financier qui fait apparaître une plus-value d'environ 9 500 € H.T.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces travaux modificatifs envisagés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création de cette dalle. Ces travaux consolideront le bâtiment et laisseront une plus grande possibilité d'aménagement de l'étage pour l'avenir.

7. Informations diverses

Présentation projet de stade synthétique

A la demande d'un conseiller lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire a invité les représentants du FCDB à présenter leur projet de stade synthétique.

Le stade serait envisagé en lieu et place du stade de l'Europe à Chatillon sur Chalaronne et serait commun au foot et au rugby, ainsi qu'à disposition des scolaires.

Le coût de cet équipement serait de 492 000 € H.T. hors maîtrise d'œuvre (environ 10 000 € H.T.). Le département pourrait subventionner à hauteur de 120 000 € et la FFF à hauteur de 10 % du coût du projet.

Le coût d'entretien annuel serait de 6 000 € contre 30 000 € pour un gazon naturel, selon les dirigeants de l'association.

Le stade synthétique (tapis) a une durée de vie 15 ans. La dépose et repose, au bout de 15 ans, s'élève à 280 000 € H.T.

Il serait utilisable par tout temps (sauf neige) et permettrait ainsi de proposer des entraînements toute l'année. Titulaire du label « jeunes », le FCDB pourrait alors garantir des conditions d'entraînement dignes avec ce type d'installation. Il devrait permettre également une augmentation des licenciés.

Le club de foot compte actuellement 386 licenciés.

En France, chaque année, il est installé environ 200 stades synthétiques. Il en existe actuellement 4 000 sur tout le territoire.

Depuis 6 ans, le FCDB évolue en « promotion de ligue ». Le FCDB est le seul club à ne pas disposer de stade synthétique.

Le but pour le FCDB est d'assurer les entraînements sur ce terrain. Les compétitions professionnelles (ligues 1 et 2) n'ont plus le droit de jouer sur des stades synthétiques.

Projet parking autour de la mairie

Monsieur le Maire présente le nouveau projet d'aménagement de la place de la mairie et d'aménagement du parking derrière la mairie, impasse des jardins.

Une demande de chiffrage sur les bases du projet sera demandée au cabinet AXIS Conseil, en charge de l'étude.

Propositions financières

Monsieur le Maire consulte actuellement plusieurs organismes financiers pour obtenir différentes propositions afin de financer les travaux de restructuration et de modernisation de l'hôtel de ville.

Compétences future communauté de communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des lieux des compétences qui seront transférées au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi Notre, à la nouvelle communauté de communes.

Association Bodyfolies

Messieurs Corgé et Montrade informent le Conseil Municipal que l'association « bodyfolies » s'arrêtera, faute de bénévoles.